

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontologie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats, des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointe à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèse ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-317553

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12526 Société : RAM

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : ZERRANE ELMEHDI

Date de naissance : 17/5/85

Adresse : 17/5/85

Tél : 0522 48 67 66/0665 99 99 94 Total des frais engagés : 0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Abdelhak ZAKIR
Pédiatre
13 Bd Ain Taoujlate 1er Etg Appt N°1
Bourgoane Casablanca
Tél 0522 48 67 66/0665 99 99 94

Ca. het du médecin :

Date de consultation : 17/5/2023

Nom et prénom du malade : ZERRANE ADAM Age : 38

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Infant

Nature de la maladie : Vaccins

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CAS le 17/5/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantissant le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS Centre Allal Ben Abdellah - 3ème Etage - Angle Rue Mohammed Fakir - Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de P. Orange
Casablanca 20000 - Tél : 05 22 22 45 45 (LG) Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.ma

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Docteur Abdelhak ZAKIR

Pédiatre

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Ancien Assistant & Ancien Praticien Hospitalier

des Hôpitaux de France

Diplômé en Réanimation Néo-Natal

Diplômé en Médecin Foetale

Diplômé en Rééducation Fonctionnelle Respiratoire

ZERRARE ADAM

الدكتور عبد الحق زكير

إختصاصي في أمراض الطفل و الرضيع

خريج كلية الطب بمونبولي

طبيب مساعد سابق بمستشفيات فرنسا

مجاز في انعاش الرضيع

مجاز في طب الجنين

مجاز في ترويض أمراض الجهاز التنفسي

Casablanca, le :

9/9/23.

411,00 -

Hexoxim

13 Bd Ain Tadjate (en face Clinique BADR) Rés. ILIAS 1 Etage, Appt. N°1 - Bourgogne
Casablanca - Tél : 05 22 48 67 66 / 06 66 99 99 94 - EN CAS D'URGENCE : 06 61 14 45 00

Injectable en ierina wall
Seri
ue
tan
nd
la
la
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaa Casablanca
HEXAXIM 0.5ML 1F 2
AIG SP
P.P.V: 411,00 DH
ser 6 118001 082063
pre-filled syringe (0.5 ml) with 2 needles

09 SEPT 2023

DR ABDEHAK ZAKIR
F. 12.12.12
13, Bd. Ain Taoujate - Casablanca
Tel. 0522 47 49 49 - 0522 47 52 52

Ferrari
Am

Ordonnance

NAs ferme

Pe au 11 rue gèle

TSK

us

LABORATOIRE TOUZANIRACIE
50 Bd. Ain Taoujate - Casablanca
Tel. 0522 47 49 49 - 0522 47 52 52

DR ABDEHAK ZAKIR
F. 12.12.12
13, Bd. Ain Taoujate - Casablanca
Tel. 0522 47 49 49 - 0522 47 52 52



Prélèvement du : 09-09-2023
reçu à 12:01
Demande N° : 230909016
Edition : 16-09-2023

Enf ZERRARI Adam

Né(e) le : 11-03-2022

Prescripteur : Dr. ZAKIR ABDELHAK

HEMATO-CYTOLOGIE

HEMOGRAMME (Automate : Sysmex XS-1000i)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe et de l'état physiologique du patient(e)"

Hématies :	4,52	M/mm ³	(3,70-5,15)
Hémoglobine :	11,6	g/dL	(10,2-13,4)
Hématocrite :	34,3	%	(31,5-40,5)
VGM :	76	fL	(72-93)
TCMH :	26	pg	(24-31)
CCMH :	33,8	g/dL	(30,0-36,0)
Leucocytes :	12 000	/mm ³	(6 000-15 000)
Polynucléaires Neutrophiles :	38,4	%	
Soit:	4 608	/mm ³	(1 500-8 700)
Lymphocytes :	47,2	%	
Soit:	5 664	/mm ³	(>1 800)
Monocytes :	12,5	%	
Soit:	1 500	/mm ³	(150-1 200)
Polynucléaires Eosinophiles :	1,6	%	
Soit:	192	/mm ³	(0-600)
Polynucléaires Basophiles :	0,3	%	
Soit:	36	/mm ³	(0-100)
Blastes :	0	%	
Plaquettes :	379 000	/mm ³	(220 000-490 000)
VPM :	10	fL	(7-11)

VITESSE DE SEDIMENTATION

VS 1ère heure 20 mm
(Méthode de Westergreen)
Age du patient(e) 17 mois 29 jours

Valeur de référence VS 1ère heure: Homme (VS < âge/2), Femme [VS < (âge+10)/2]



Référence : **230909016**

Enf ZERRARI Adam

BIOCHIMIE SANGUINE

Ferritine (Technique ECLIA – Roche)	16,3 ng/mL	(4,0–67,0)
Immunoglobulines IgA (Immunoturbidimétrie)	2,97 g/L	(0,20–1,60)

BILAN ENDOCRINIEN

TSH Ultra-sensible (Technique ECLIA – Tosoh)	2,69 mUI/L	(0,70–5,97)
--	------------	-------------

AUTO-IMMUNITE

Ac Anti Transglutaminase Ig A (Euroimmun – ELISA)	Sérologie Négative	
Titre :	0,60 UI/mL	(<10,00)
Ac Anti Transglutaminase Ig G (Euroimmun – ELISA)	Sérologie Négative	
Titre :	1,30 UI/mL	(<10,00)

Demande validée biologiquement par : Dr. TOUZANI

LABORATOIRE TOUZANI RACINE
50 Bd Aïn Taoujtate - Casablanca
Tél. 0522 47 49 49 – 0522 47 52 52



LABORATOIRE
TOUZANI
R A C I N E

Dr Othmane TOUZANI

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie
Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie
Biologie de la Reproduction (Université Marseille)
Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

FACTURE N° : 230909016

Casablanca le 09-09-2023

INPE :



093061422

Enf Adam ZERRARI

Date de l'examen : 09-09-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25	E
0154	Ferritine	B250	B
0163	TSH	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
0223	VS	B30	B
0551	Anticoprs anti transglutaminase tissulaire IgA si prescription isolée	B200	B

Total des B : 810

TOTAL DOSSIER : 1110.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille cent dix dirham

LABORATOIRE TOUZANI
50 Bd Ain Taoujtate - Casablanca
Tél. 0522 47 49 49 - 0522 47 52 52

La Qualité est notre souci permanent

50, Boulevard Ain Taoujtate, Racine (prolongement clinique Badr) - Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 47 49 49 / 47 52 52 - Fax : 05 22 48 66 00 - E-mail : laboratoireltr@gmail.com
INPE : 093061422 Patente : 35652203 IF : 18744872 ICE : 001547834000059 CNSS : 5413323